



# **Suivi ornithologique de la tourbière de Baupte et des marais du Bauptois**

**Septembre 2022 – Août 2023**



**Groupe Ornithologique Normand**

181 rue d'Auge

14000 CAEN

---

Chevalier, B & Purenne, R 2023. Suivi ornithologique des marais du Bauptois.  
Septembre 2022 –Août 2023. 13 pages, GONm

*L'utilisation de ce bilan est soumise aux droits d'auteurs habituels*

# 1 Administration et gestion

## 1.1 Investissement du GONm

Bruno Chevalier (référént bénévole), Régis Purenne (technicien études) et Gérard et Claire Debout (bénévoles) se sont rendus sur le site de la tourbière de Bauppte et des marais du Baupptois à 30 reprises entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 août 2023. La durée des sorties sur site est de 4 à 8 heures, auxquelles il convient d'ajouter les temps de déplacements, d'administration (bilan des données brutes, rédaction du rapport annuel, réunions, suivi administratif du dossier), et la contribution de Gérard Debout, soit plus de 370 heures au total.

## 1.2 Mission scientifique

Gérard Debout a représenté le GONm lors de la réunion des membres de la mission scientifique le 1<sup>er</sup> décembre 2022 . Les actions prévues dans le plan de gestion se poursuivent. Toutefois, à la demande du préfet de la Manche, le retard pris dans la gestion des niveaux d'eau devra être rattrapé d'ici 2024 pour éviter une submersion brutale lors de l'arrêt des pompages en 2026.

## 1.3 L'avenir du site

Suite à la mission d'écoute menée au premier semestre 2020 par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) auprès des acteurs impliqués dans le devenir de ce site, un protocole a été formalisé le 14/03/2022 sous l'égide du Préfet de la Manche avec les partenaires concernés (le PNR, la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'eau, les élus communautaires), portant sur la conciliation des enjeux à la fois écologiques et agricoles.

Ce protocole a pour objet de définir les conditions et les modalités de collaboration des représentants des acteurs impliqués dans le devenir du site de la tourbière de Bauppte, afin d'œuvrer à l'émergence d'une vision commune en référence aux recommandations du rapport CGAER-CGEDD, dans le but de préserver à la fois cette zone écologique majeure, l'activité agricole à proximité et de permettre un projet de valorisation territoriale.

Ce protocole prend acte de l'arrêt d'exploitation de la tourbière en 2026 ; fédère les acteurs locaux sur la nécessité de protéger cette zone humide qui présente un intérêt majeur en raison de sa biodiversité et de ses fonctionnalités écologiques ; décide qu'il convient d'accompagner les agriculteurs dans ce repli stratégique, tout en mettant en œuvre un projet de valorisation territoriale qui concilie la renaturation de cette tourbière, la valorisation du patrimoine naturel et culturels au travers d'une offre de tourisme de nature cohérente.

Le PNR a été désigné comme animateur, et en ce qui concerne le Groupe ornithologique normand, il a été convié à siéger à la fois au comité de pilotage et dans le groupe opérationnel.

Trois groupes de travail ont été constitué :

- Usagers (agriculteurs, chasseurs...)
- Scientifiques (hydrologie, pédologie, biodiversité) ;
- Mise en valeur (tourisme nature et culturel...) dans lequel siègent les élus locaux.

Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année écoulée, principalement pour construire le plan d'action agricole. Deux études portant sur l'hydraulique des écoulements, d'une part, et la topographie, d'autre part, ont été menées en 2023. Par ailleurs, un chantier d'arrachage portant sur la Jussie a eu lieu en juillet avec le concours de la Florentaise et du Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie.

Par ailleurs, une réunion de présentation aux représentants du CSRPN a eu lieu sur site le 10 juin 2023 : l'intérêt et la nécessité de la création d'une réserve naturelle y ont été exposés.

#### 1.4 Infractions et veille écologique

Nous avons constaté le 25/11/2022 que les chasseurs qui occupent les gabions situés à l'ouest de la tourbière avaient procédé à une nouvelle coupe de saules sur la tourbière, juste en face de leurs installations, sans y avoir été autorisés. Cette nouvelle coupe a le même objectif que la précédente, à savoir, inciter les oiseaux à sortir de la tourbière par cette fenêtre de tir. Nous avons prévenu l'OFB et la Florentaise qui s'est engagée lors de la réunion de la mission scientifique à porter plainte, mais nous n'avons aucun retour à cette date des suites données à cette nouvelle infraction.

Nous avons été contactés par Justin Potier, OFB, concernant la présence régulière de l'érismature rousse sur le site, auquel nous avons transmis les informations demandées (données, localisation des stationnements), en vue d'une intervention pour éliminer cette espèce dans le but de protéger l'érismature à tête blanche, classée « En danger » sur la liste rouge au niveau mondial. M. Potier est allé sur site le 13 février mais il n'a pas observé d'érismature.

## 2 Bilan ornithologique

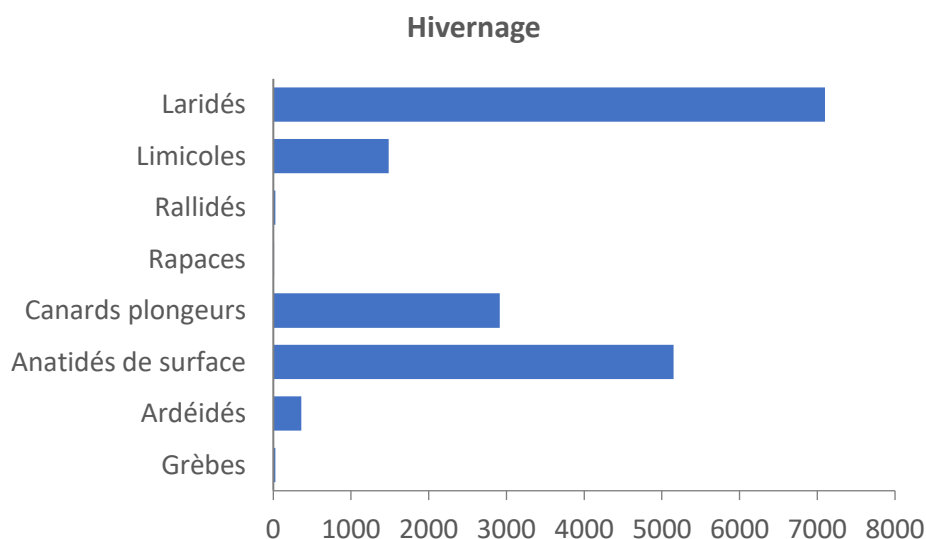
Les marais du Bauptois ont accueilli 22 espèces inscrites à l'Annexe I et 47 espèces migratrices visées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux au cours de l'année 2022-2023.

Le statut des espèces observées est présenté de façon détaillée au paragraphe 4.

### 2.1 Les hivernants

17 000 oiseaux d'eau ont séjourné sur le site au cours de l'hiver 2022-2023 (*Fig. 1*), dont 8 000 anatidés. Le canard souchet a atteint ici le seuil d'importance internationale (> 1 % de la population biogéographique) avec 3 200 oiseaux, soit 5 % de la population du nord de l'Europe (4<sup>ème</sup> site français), ainsi que le fuligule milouin (5<sup>ème</sup> site français), avec 1,2 % de la population biogéographique. La tourbière a joué également un rôle d'importance régional pour l'accueil de la sarcelle d'hiver avec 1 650 oiseaux (5<sup>ème</sup> site normand).

Le recensement régulier des dortoirs de novembre à mars nous a permis d'actualiser nos données pour une dizaine d'espèces, dont en décembre/janvier : 31 grands cormorans, 70 grandes aigrettes, 20 aigrettes garzettes, 265 hérons garde-bœufs, 6 busards des roseaux, 700 goélands cendrés, 6 250 mouettes rieuses, 500 000 étourneaux.

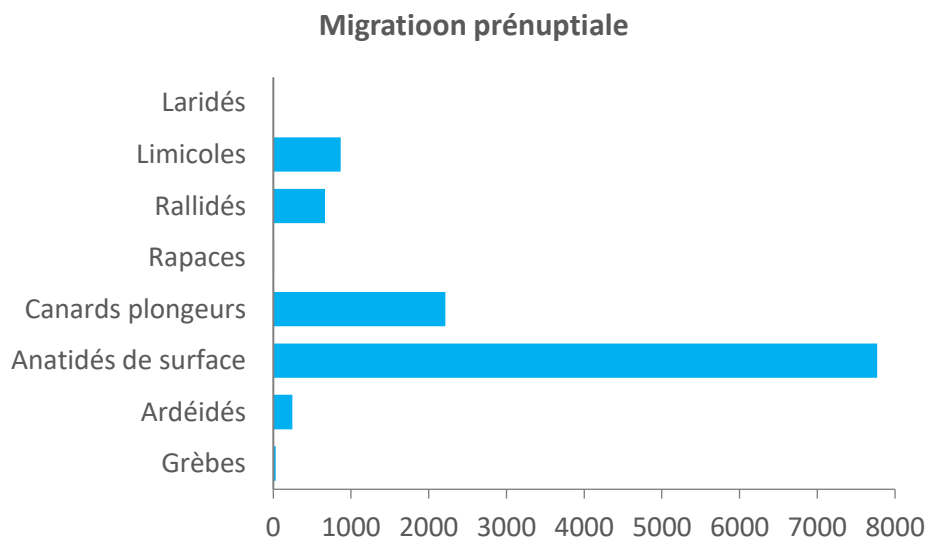


*Figure 1 : Nombre d'oiseaux d'eau hivernants en 2022-2023*

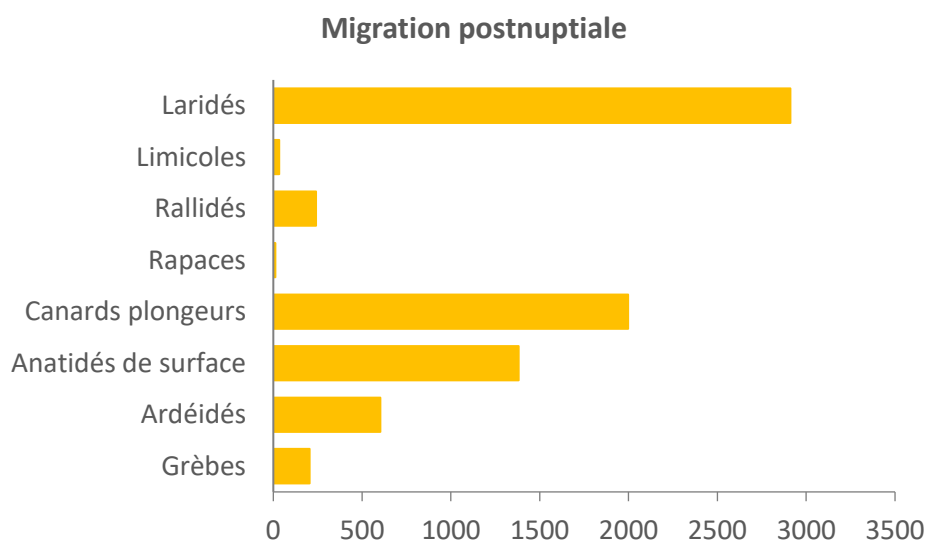
## 2.2 Les migrants

Avec près de 12 000 oiseaux présents sur le site au cours de la période de migration prénuptiale (**Fig. 2**), la tourbière de Baupte et les marais du Bauptois ont joué une nouvelle fois un rôle d'importance internationale en février/mars pour le canard souchet (3 000), le canard pilet (2 400) et le fuligule milouin, avec respectivement 4,6 %, 3,7 % et 1 % des populations biogéographiques. Elle a joué également un rôle d'importance régionale pour l'accueil de la sarcelle d'hiver (1 610), du canard chipeau (102), du canard siffleur (580), du fuligule morillon (212). Par ailleurs, après l'envol des jeunes et l'arrivée d'oiseaux extérieurs à la colonie (dispersion, migration, estivage), les grands échassiers ont regroupé ici plus de 600 oiseaux : 6 hérons cendrés, 115 grandes aigrettes, 26 aigrettes garzettes, 450 hérons garde-bœufs.

Parmi les autres espèces plus ou moins régulières, nous avons observé (effectif maximum noté à l'un ou l'autre passage -**Fig. 3**) : grèbe huppé (205), grèbe à cou noir (5), héron pourpré (1), cygne tuberculé (116 en estivage), sarcelle d'été (24), balbuzard pêcheur (3), courlis corlieu (101), barge à queue noire (5), chevalier sylvain (1), combattant varié (21), bécasseau de Temminck (4), ...



**Figure 2 : Nombre de migrants prénuptiaux en 2023**



**Figure 3 : Nombre de migrants postnuptiaux en 2022**

### 2.3 Les nicheurs

14 couples de grèbe huppé ont produit 33 jeunes, faisant de la tourbière de Baupte l'un des sites les plus productifs de Normandie. Le grèbe castagneux n'a produit qu'un ou deux jeunes et le grèbe à cou noir ne s'est pas reproduit bien qu'un nid était en construction le 14 mai.

La colonie de grand cormoran comptait 50 couples en 2023, contre 75 en 2022 et 110 en 2021. Une diminution que l'on peut imputer à la régression des saulaies inondées.

Concernant les grands échassiers, l'accès direct aux colonies situées au nord-ouest du site étant désormais globalement impossible en raison du niveau d'eau, nous avons mis en œuvre un drone dit de loisir pour prospecter ce secteur (*Carte 1*). Le bilan des recensements est remarquable avec un total de 393 couples nicheurs qui constituent la plus belle colonie multi-spécifique de Normandie : héron cendré (10), grande aigrette (53), soit probablement 75 % des nicheurs normands, aigrette garzette (14), héron garde-bœufs (300) soit probablement 20 % des nicheurs normands, spatule blanche (13 couples ont produit au moins 22 jeunes), soit probablement 65 % des nicheurs normands, et 1 couple d'ibis falcinelle pour lequel la tourbière de Baupte constitue le seul site connu en Normandie.



*Carte 1 : recensement par drone de la colonie située au nord-ouest de la tourbière (2023)*

Plus de 50 couples se rapportant à 11 espèces d'anatidés ont niché, et sans doute davantage, mais 25 % au mieux ont produit des jeunes : cygne tuberculé (6), oie cendrée (6), tadorne de Belon (5), tadorne casarca (1), canard colvert (14), sarcelle d'hiver (2), canard chipeau (3), canard pilet (1), sarcelle d'été (5), canard souchet (4), fuligule milouin (5).

La population de foulque macroule a été estimée à 30 couples, mais 9 seulement ont produit des jeunes (27).

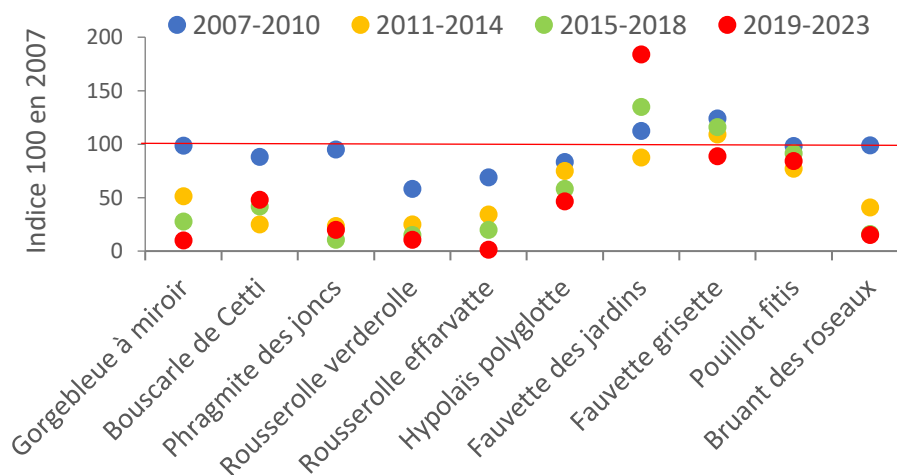
La mouette rieuse n'est pas parvenue à nicher sur les marais périphériques en raison de l'abaissement rapide des niveaux d'eau en mai (5 couples), et les 10 couples a priori nicheurs sur la tourbière ont visiblement échoué pour d'autres raisons (*Fig. 4*).

Les marais périphériques jouent désormais un rôle essentiel puisqu'ils accueillent la plus grande partie de l'avifaune reproductrice en dehors du grand cormoran et des grands échassiers. Outre les anatidés, c'est encore plus vrai pour les limicoles qui ont niché uniquement sur ses marges, produisant cette année des effectifs importants dont le succès de reproduction a également été affectés par l'abaissement rapide de la nappe d'eau en mai : vanneau huppé, 25 couples, soit au moins 4 % de la population régionale (et un des bastions sur le PNR cette année, peut-être 15 %), courlis cendré, 21-25 couples, soit 14 % de la population régionale (20 % population PNR), chevalier gambette, 3 couples, soit 10 % de la population régionale, échasse blanche, 23 couples, soit 25 % de la population régionale et 50 % de l'effectif du PNR. A ce bilan, il convient d'ajouter la présence d'un couple nicheur de busard des roseaux dans les anciens bassins de décantation de CARGILL et sur les marais périphériques.



**Figure 4 : Nombre de couples en 2023**

Quant aux passereaux, 7 des 10 espèces sur lesquelles porte ce bilan pour le seul site de la tourbière (**Fig. 5**), présentent un effondrement de leurs effectifs depuis 2007, en lien avec la submersion du site d'extraction de tourbe, et par voie de conséquence, la disparition des roselières et des jonchaies (gorgebleue à miroir, rousserolle effarvatte, phragmite des joncs, bruant des roseaux). Le pouillot fitis décline également, et seule la fauvette des jardins progresse encore. La rousserolle verderolle et l'hypolais polyglotte présents aux premiers stades de l'enfrichement, témoignent de la fermeture du milieu, comme la fauvette grisette désormais.



**Figure 5 : Evolution du nombre de couples de passereaux (indice 100 en 2007)**

## 2.4 Synthèse cartographique

Les cartes ci-après rendent compte du transfert d'une partie de l'avifaune vers les marais périphériques en période de migration et plus encore en période de reproduction.

Les marais périphériques ont accueilli :

- 45 % des anatidés en période de migration pré-nuptiale, dont une partie se nourrit sur les marais périphériques de nuit (*Carte 2*) ;
- 60 % des anatidés et foulques en période de reproduction (*Carte 3*) ;
- Tous les limicoles en période de reproduction (*Cartes 4*) ;

Les colonies de grand cormoran et d'ardéidés sont progressivement repoussées sur les marges ouest de la tourbière ces dernières années, et sud-est cette année (implantation d'un noyau de grande aigrettes) où elles ne persisteront pas durablement, sauf à pouvoir se reporter sur les marais périphériques (*Carte 5*).

La *Carte 6* a été réalisée à partir de 9 transects d'une longueur 0,7 à 2 km, portant sur 20 espèces plus ou moins inféodées aux zones humides.

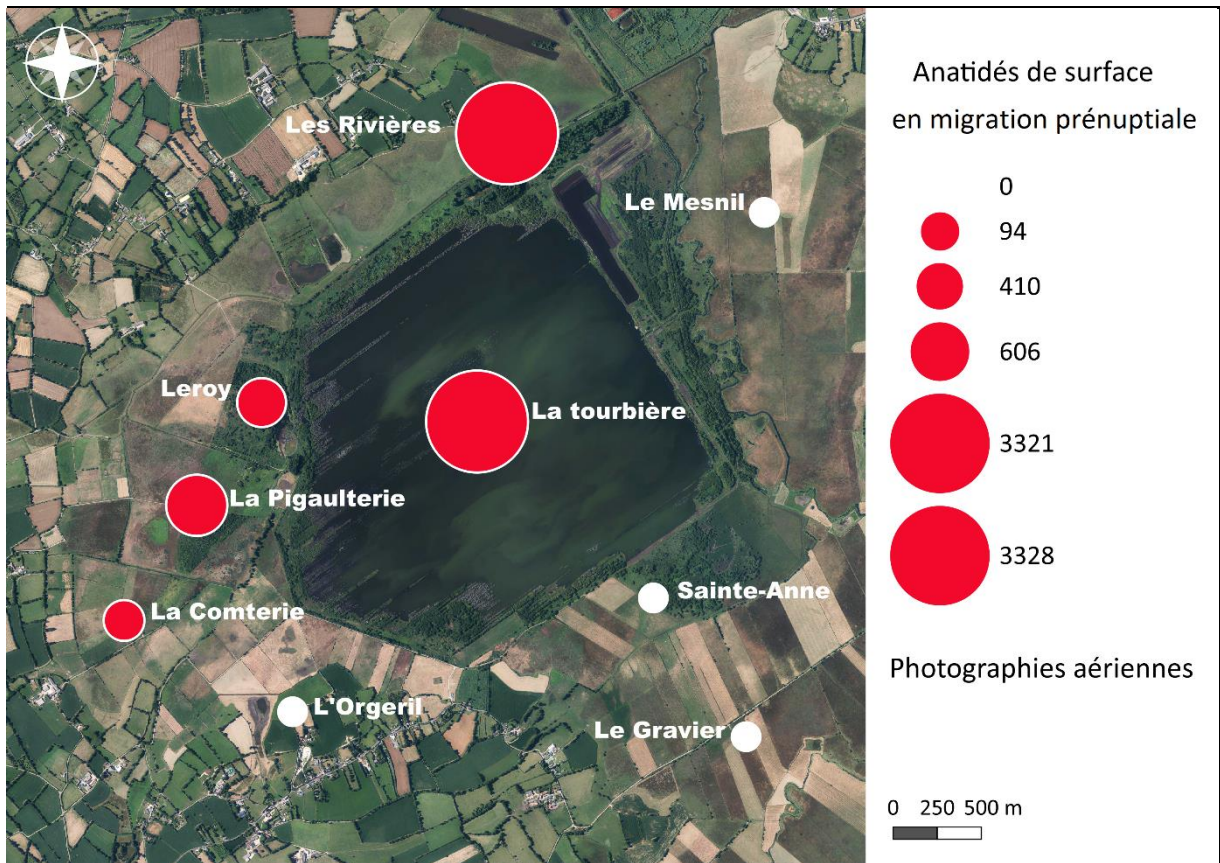
Site	Nombre de km	Nombre d'oiseaux	Nombre d'espèces	IKA
Mesnil	1,2	32	9	27
Gravier nord	1,5	41	11	27
Gravier sud	1	38	11	38
Sainte-Anne sud	1	46	14	46
Tourbière	2	106	14	53
Comterie	0,7	28	10	40
Pigaulterie	0,75	49	13	65
Leroy	0,8	49	16	61
Rivières	1	6	4	6

Si la tourbière accueille encore de belles populations de fauvette des jardins, de fauvette grisette et de pouillot fitis en lien avec l'enfrichement et l'ensaulement transitoire d'un site voué à l'enneigement, les marais de la Pigaulterie et Leroy présentent une diversité et des densités intéressantes.

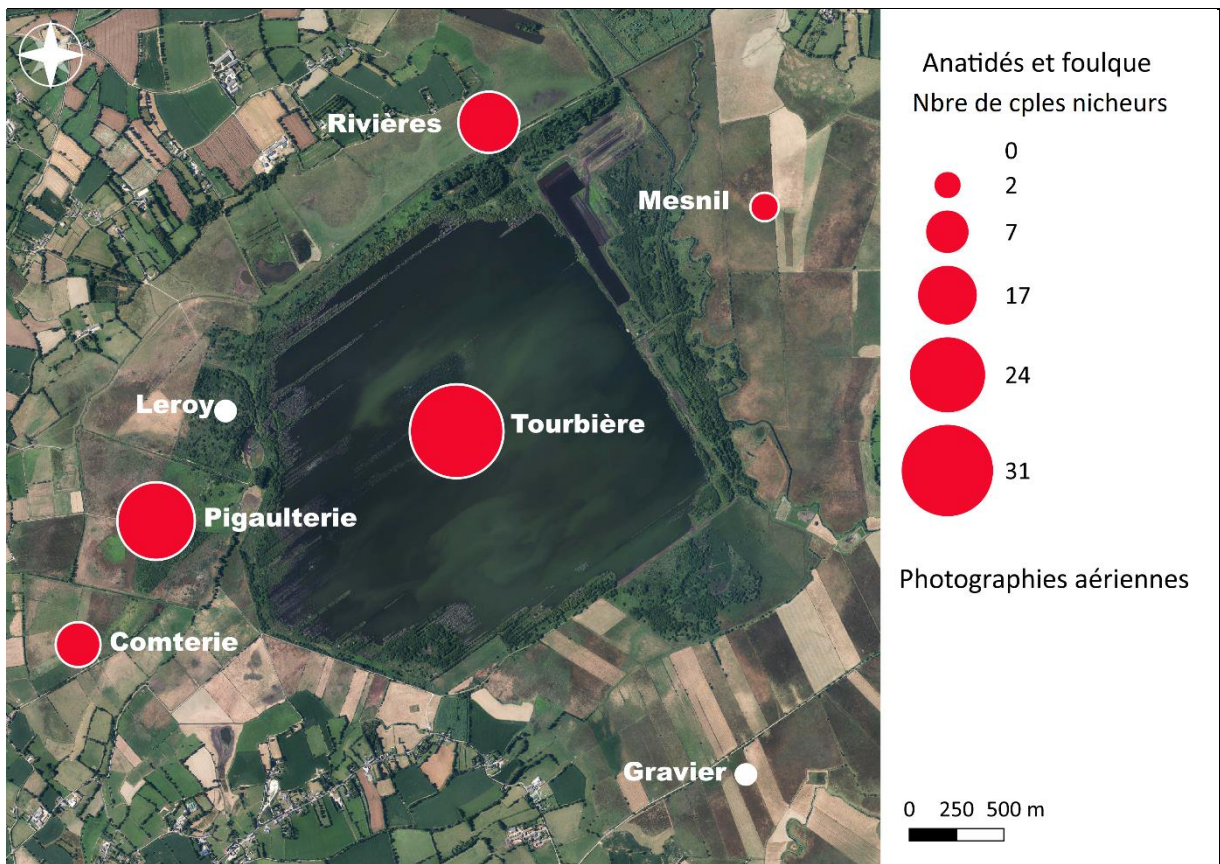
Le bilan que nous produisons cette année témoigne à nouveau du potentiel des marais périphériques au terme de l'exploitation du site d'extraction en 2026, après un retour à l'équilibre hydraulique et la renaturation progressive des marais du Bauptois.



Marais périphériques ouest au printemps 2023 (R. Purenne)

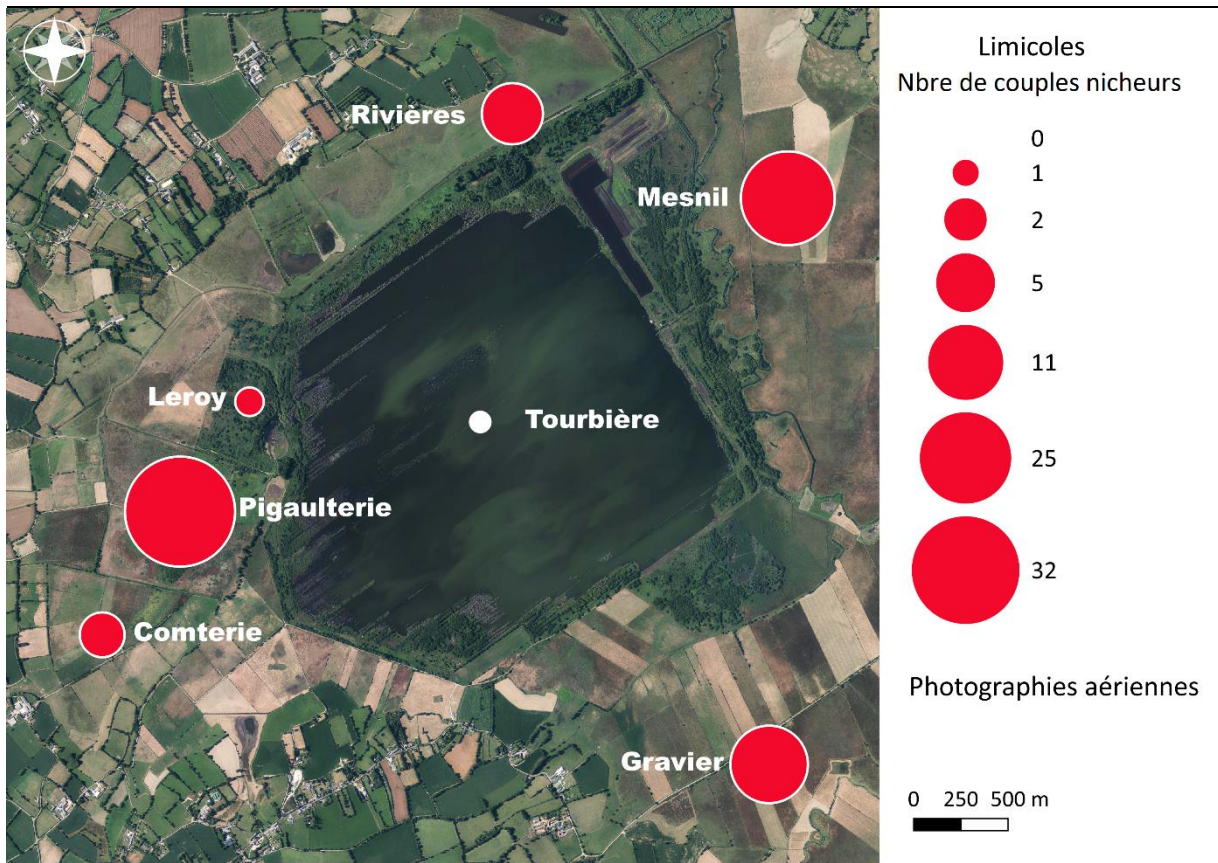


Carte 2 : Anatidés en période de migration prénuptiale en 2023

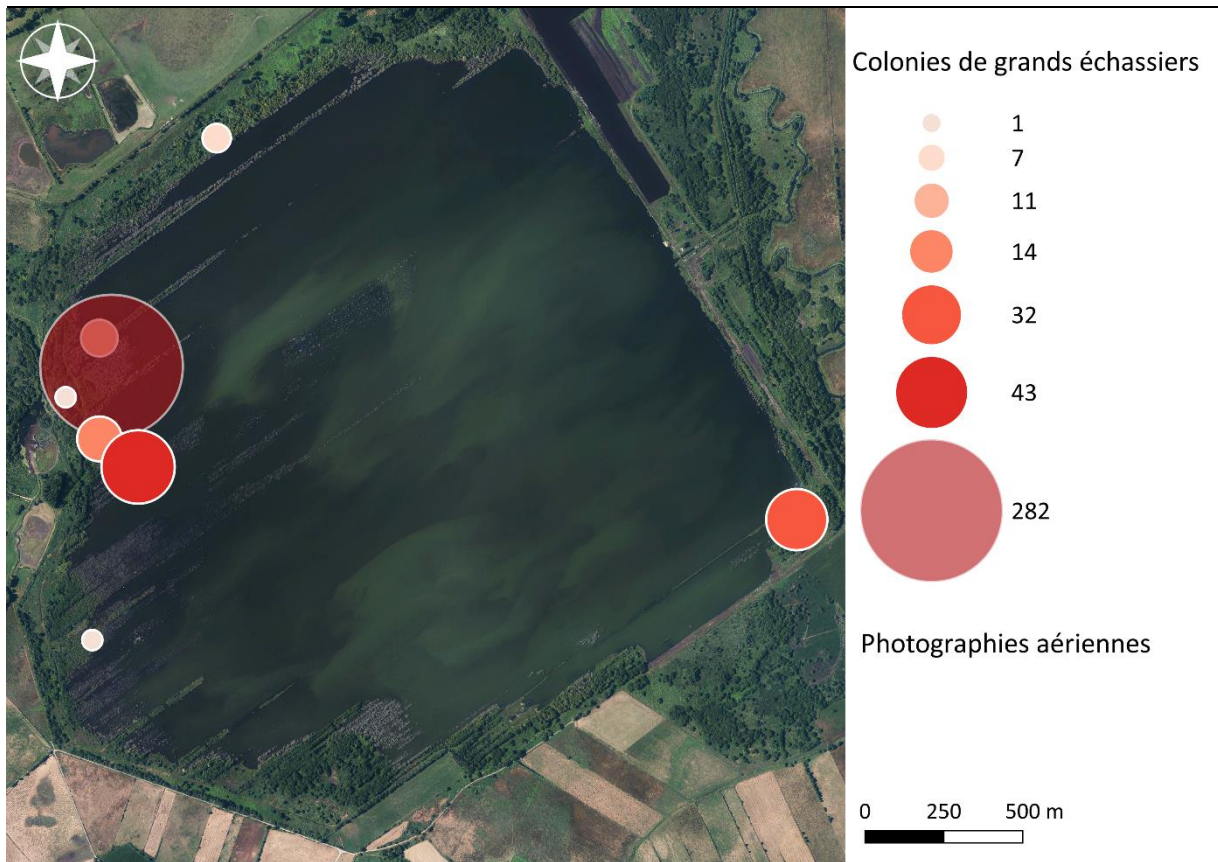


Carte 3 : Nombre de couples nicheurs d'anatidés et de foulque en 2023

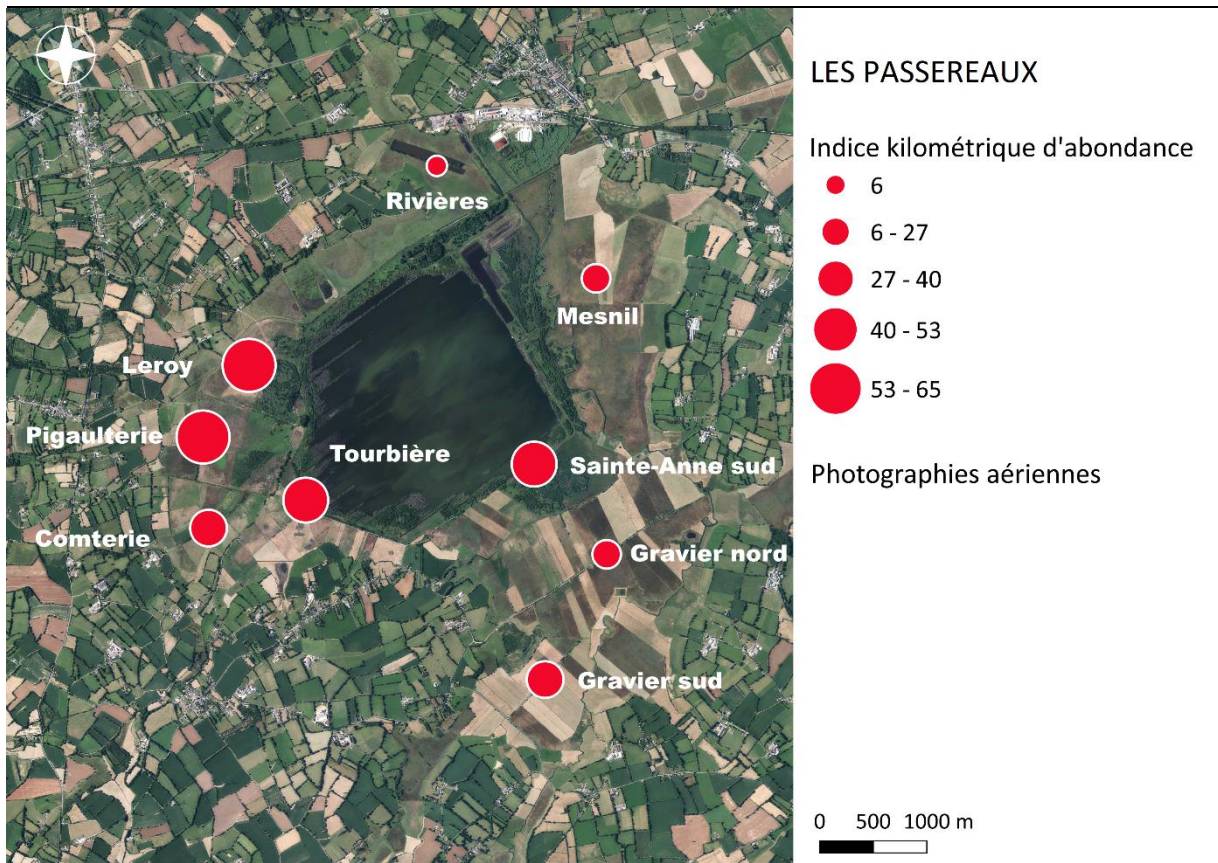




*Carte 4 : Nombre de couples nicheurs de limicoles en 2023*



*Carte 5 : Localisation des colonies de grands échassiers en 2023*



*Carte 6 : IKA sur les passereaux nicheurs du marais Baupinois en 2023*



Stéphane Loiseau ©

### 3 Les données

Non publiées dans ce rapport public.

### 4 Statut de protection et degré de menace

Outre le bilan qui précède, les listes figurant ci-dessous présentent de façon synthétique les enjeux en termes de conservation dont la responsabilité incombe à l'Etat et aux décideurs locaux, et justifient une nouvelle fois la création d'une réserve naturelle nationale.

Statut de protection	LRN France	LRH France	LRN GONm	LRH GONm	LRN Europe	LRN mondiale	B2	A.I	Art. 4.2	Arrêté 2009
En danger critique	1	0	15	13	0	0				
En danger	2	0	12	4	0	0				
Vulnérable	17	1	16	9	8	2				
Quasi menacé	20	2	1	13	7	5				
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>3</b>	<b>44</b>	<b>39</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>63</b>	<b>22</b>	<b>47</b>	<b>77</b>

- ✓ LRN France : Liste rouge des oiseaux nicheurs en France
- ✓ LRH France : Liste rouge des oiseaux hivernants en France
- ✓ LRP France : Liste rouge des oiseaux migrateurs en France
- ✓ LRN GONm : Liste rouge des oiseaux nicheurs en Normandie
- ✓ LRH GONm : Liste rouge des oiseaux hivernants en Normandie
- ✓ LRN mondiale : Liste rouge européenne des oiseaux nicheurs
- ✓ LRN mondiale : Liste rouge mondiale des oiseaux nicheurs
- ✓ B2 : Convention de Berne sur les espèces protégées
- ✓ A.I : Annexe I de la directive oiseaux
- ✓ Art. 4.2 : Espèces migratrices visées par la directive oiseaux
- ✓ Arrêté 2009 : Liste des espèces protégées en France

<b>CR</b>	En danger critique
<b>EN</b>	En danger
<b>VU</b>	Vulnérable
<b>NT</b>	Quasi menacée

Espèce	LRN France	LRH France	LRN GONm	LRH GONm	LRN Europe	LRN mondiale	B2	A.I	Art. 4.2	Arrêté 2009
Grèbe huppé			VU						x	x
Grèbe à cou noir			CR	CR	VU		x		x	x
Grèbe castagneux			VU				x		x	x
Grand cormoran									x	x
Héron cendré									x	x
Héron pourpré							x	x		x
Grande aigrette	NT			EN			x	x		x
Aigrette garzette							x	x		x
Héron garde-bœufs			EN	CR			x		x	x
Cigogne blanche			VU	CR			x	x		x
Spatule blanche	NT	VU		CR				x		x
Ibis falcinelle	NT						x	x		x
Cygne tuberculé			EN						x	x
Cygne noir										
Oie cendrée	VU			VU					x	
Tadorne de Belon							x		x	x
Tadorne casarca							x	x		x

Espèce	LRN France	LRH France	LRN GONm	LRH GONm	LRN Europe	LRN mondiale	B2	A.I	Art. 4.2	Arrêté 2009
Canard colvert									x	
Sarcelle d'hiver	VU		CR						x	
Canard chipeau			CR	VU					x	
Canard siffleur									x	
Canard pilet			CR		VU				x	
Sarcelle d'été	VU		CR						x	
Canard souchet									x	
Fuligule milouin	VU		CR	VU	VU	VU			x	
Fuligule morillon		NT	VU	NT	NT				x	
Garrot à œil d'or				CR					x	
Érismature rousse										
Buse variable							x		x	x
Épervier d'Europe							x		x	x
Bondrée apivore			VU				x	x		x
Busard des roseaux	NT		CR	CR			x	x		x
Busard Saint-Martin			EN	VU			x	x		x
Balbusard pêcheur	VU						x	x		x
Faucon pèlerin			VU	EN			x	x		x
Faucon hobereau			VU				x		x	x
Perdrix rouge										
Caille des blés					NT				x	
Faisan de Colchide										
Râle d'eau	NT								x	
Poule d'eau									x	
Foulque macroule					NT				x	
Vanneau huppé	NT		EN		VU	NT			x	
Pluvier doré				NT				x		
Grand gravelot	VU		EN	NT			x		x	x
Petit gravelot			EN				x		x	x
Bécassine des marais	CR		CR	NT	VU				x	
Bécasse des bois									x	
Courlis cendré	VU		VU		NT	NT			x	
Courlis corlieu									x	
Barge à queue noire	VU	NT	CR	NT	NT	NT			x	
Chevalier gambette			CR	VU	VU				x	
Chevalier aboyeur				CR					x	
Chevalier culblanc				CR			x		x	x
Chevalier sylvain							x	x		x
Chevalier guignette	NT			CR			x		x	x
Bécasseau variable				NT			x		x	x
Combattant varié				CR	NT			x		
Échasse blanche			CR				x	x		x

Espèce	LRN France	LRH France	LRN GONm	LRH GONm	LRN Europe	LRN mondiale	B2	A.I	Art. 4.2	Arrêté 2009
Goéland marin				NT					x	x
Goéland brun			EN	VU					x	x
Goéland argenté	NT		VU	EN					x	x
Goéland cendré	EN								x	x
Mouette mélanocéphale			CR	NT			x	x		x
Mouette rieuse	NT		CR	VU					x	x
Sterne caugek	NT			CR			x	x		x
Pigeon ramier										
Tourterelle des bois	VU		EN		VU	VU				
Coucou gris										x
Hibou des marais	VU			CR			x	x		x
Martinet noir	NT				NT					x
Martin-pêcheur d'Europe	VU		VU				x	x		x
Pic épeiche							x			x
Pic épeichette	VU						x			x
Alouette des champs	NT		VU	NT						
Hirondelle de rivage							x		x	x
Hirondelle de cheminée	NT						x			x
Pipit farlouse	VU		EN			NT	x			x
Pipit spioncelle							x			x
Bergeronnette flavéole					VU		x			
Pie-grièche écorcheur	NT		EN				x	x		x
Troglodyte mignon							x			x
Accenteur mouchet				NT			x			x
Traquet taries	VU		VU				x			x
Traquet pâtre	NT						x			x
Traquet motteux	NT		CR				x			x
Rougegorge familier							x			x
Gorgebleue à miroir			VU				x	x		x
Grive litorne									x	
Merle noir										
Grive mauvis						NT				
Bouscarle de Cetti	NT		VU				x			x
Locustelle tachetée	NT						x			x
Phragmite des joncs							x		x	x
Rousserolle verderolle							x			x
Hypolaïs polyglotte							x			x
Fauvette des jardins	NT		VU				x			x
Fauvette à tête noire							x			x
Fauvette grisette							x			x
Cisticole des joncs	VU		EN	VU			x			x
Pouillot fitis	NT		EN				x			x

Espèce	LRN France	LRH France	LRN GONm	LRH GONm	LRN Europe	LRN mondiale	B2	A.I	Art. 4.2	Arrêté 2009
Pouillot véloce				NT			x			x
Roitelet à triple bandeau							x			x
Mésange à longue queue							x			x
Mésange bleue							x			x
Mésange charbonnière							x			x
Bruant des roseaux	EN						x			x
Pinson des arbres										x
Chardonneret élégant	VU						x			x
Tarin des aulnes				VU			x			x
Linotte mélodieuse	VU		VU	EN			x			x
Étourneau sansonnet			NT	NT						
Geai des chênes										
Pie bavarde										
Choucas des tours				NT						x
Corneille noire										
Grand corbeau			CR	CR						x



*Entre tourbière et marais périphériques ouest le 21/03/2023 (B. Chevalier)*